

Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du
Développement durable et de la Mer

**Commissariat général
au développement durable**

Ministère de l'Education nationale

**Direction générale de
l'enseignement scolaire**

Accord - cadre de coopération

Le développement durable entre désormais dans tous les secteurs de la société et concerne tous les publics, qui sont amenés à s'en approprier les enjeux, les principes et les démarches. La vie professionnelle, la vie quotidienne, toutes les activités économiques, culturelles et de loisirs des personnes et des familles, ainsi que la conduite de nos sociétés, sont mobilisés. La mise en œuvre du développement durable se caractérise par la complexité des enjeux qui lui sont propres et par l'ampleur des adaptations et des modifications indispensables qu'il entraîne.

La Stratégie nationale de développement durable 2009-2013, les Grenelle de l'environnement et de la mer, le plan de mobilisation des métiers et des formations de la croissance verte, le plan national d'adaptation au changement climatique... mettent en évidence l'importance de la contribution apportée par tous les systèmes et dispositifs d'éducation et de formation des citoyens et des futurs citoyens. Il faut aujourd'hui éduquer, former et soutenir l'intégration de ces nouvelles connaissances, compétences et aptitudes et faciliter leur diffusion dans toute la société.

Aussi, l'éducation et la formation au développement durable doivent-elles relever un triple défi :

- s'adresser à toutes les générations,
- s'insérer dans tous les cadres, que ceux-ci soient individuels, professionnels, familiaux, scolaires, économiques, formels ou informels ;
- se concevoir comme une aide majeure pour l'évolution collective vers le développement durable.

Le Commissariat général au développement durable (CGDD)

Au cœur des missions du ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer (MEEDDM), le commissariat général au développement durable, entité transversale, a pour objectif l'intégration des enjeux du développement durable, tant au sein de toutes les politiques publiques que dans les actions de l'ensemble des acteurs socio-économiques.

A cette fin, il met à disposition de tous les acteurs publics et privés, un continuum de compétences alliant la recherche et l'innovation, l'observation et les statistiques, l'analyse économique, sociale et environnementale et l'évaluation des politiques publiques ainsi que l'accompagnement des acteurs. Ces compétences sont complétées par des fonctions stratégiques et prospectives, largement ouvertes sur la société, en vue de déterminer les voies d'un développement plus durable.

La fonction de Déléguée interministérielle au développement durable (DIDD), confiée à la commissaire générale, porte l'action du commissariat général auprès des autres ministères, notamment dans le cadre de l'élaboration et de la mise en application de la Stratégie nationale de développement durable 2009-2013 (SNDD) et de sa déclinaison à tous les niveaux.

Cette stratégie, en cohérence avec la Stratégie européenne de développement durable, s'attache à promouvoir l'équilibre entre les dimensions économique, sociale, environnementale et culturelle du développement durable, à concilier les droits des générations présentes et futures et à articuler les enjeux internationaux, nationaux et locaux dans neuf défis stratégiques dont celui de l'éducation et de la formation.

La direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO)

Au sein du Ministère de l'Éducation nationale, la direction générale de l'enseignement scolaire élabore la politique éducative et pédagogique ainsi que les programmes d'enseignement des écoles, des collèges, des lycées et des lycées professionnels.

A ce titre, elle pilote la généralisation de l'éducation au développement durable au sein du Ministère de l'Éducation nationale (MEN). Cette politique éducative est menée en introduisant les thématiques, les problématiques, les principes et les enjeux du développement durable dans les différents programmes scolaires, dans les enseignements disciplinaires et interdisciplinaires, dans les actions éducatives, dans les formations des enseignants et des personnels d'encadrement. Cette éducation est aussi généralisée par les démarches globales de développement durable des écoles et des établissements (E3D) et par la production de ressources pédagogiques, ainsi que par de nombreux partenariats. Au niveau académique, un ou plusieurs coordonnateurs académiques de l'éducation au développement durable sont nommés par les recteurs, afin de piloter cette politique de généralisation.

Elle coordonne la politique de formation, de professionnalisation et d'insertion pour ce qui relève de l'enseignement scolaire.

L'éducation au développement durable concerne tous les publics scolaires, dans les écoles, les collèges, les lycées généraux, technologiques et professionnels. Cette éducation vise à former les élèves à la complexité et à la transversalité du développement durable, afin d'en faire de futurs citoyens responsables et actifs.

Objectifs

Considérant leurs responsabilités respectives et leur volonté réciproque au regard des objectifs inscrits dans la stratégie nationale de développement durable 2009-2013 et dans la politique de généralisation de l'éducation au développement durable du Ministère de l'Éducation nationale

- La Commissaire générale, déléguée interministérielle au développement durable,
- Le Directeur général de l'enseignement scolaire,

S'accordent pour renforcer leur coopération dans les domaines de l'éducation et de la formation au développement durable, qui conjugue les questions économiques, environnementales, sociales et culturelles.

Le présent document constitue le cadre de référence dans lequel s'inscrivent les travaux et actions menés, qui ont vocation à être déclinés, tant au niveau national qu'aux niveaux régionaux, académiques et territoriaux pertinents.

I Collaboration au niveau national

Le CGDD et la DGESCO conviennent de la mise en place d'un groupe de travail permanent, mobilisant et mettant en commun l'expertise et les compétences de leurs services et sous-directions respectifs, pour des travaux conjoints, permettant de faciliter :

- l'enrichissement de la pédagogie de l'éducation au développement durable en lien avec l'évolution des connaissances scientifiques et techniques, ainsi que des compétences et des aptitudes propres au développement durable,
- la formation continue des personnels de l'État dans ce domaine ,
- l'intégration du développement durable dans les formations professionnelles initiales et continues afin notamment, d'accompagner et faciliter la mobilisation des filières et des métiers liés à la croissance verte,
- la coordination pour le suivi des processus de mise en œuvre du « Grenelle de l'environnement » et du « Grenelle de la mer », la production de ressources, de documents de références, l'accompagnement pédagogique et scientifique de l'éducation au développement durable
- la collaboration et la mise en commun des expertises lors d'opérations nationales multi-partenariales concernant la diffusion de messages, d'éléments de communication ou la publication de documents
- la concertation avec les autres ministères, les associations, les collectivités, les entreprises, les établissements publics, les instances européennes et internationales concernés par l'éducation au développement durable,

En tant que de besoin et selon des modalités propres à chacun, le CGDD et la DGESCO pourront convenir de faire appel à l'expertise et aux ressources disponibles au sein d'autres directions et services sectoriels ou spécialisés des deux ministères et de leurs établissements publics.

II Collaboration déconcentrée

Le CGDD et la DGESCO invitent leurs services déconcentrés à se rapprocher, afin de permettre le renforcement d'une culture commune sur ces questions et de faciliter :

- la mise en synergie de leurs expertises propres, dans le cadre de l'élaboration d'offres de formations continues pour les différents personnels de la communauté éducative ainsi que celles d'autres professionnels des territoires
- la mise en œuvre et le développement de « démarches globales de développement durable des écoles et des établissements » (E3D qui combinent les enseignements, la vie scolaire, le fonctionnement de l'établissement scolaire et son ouverture vers l'extérieur) et la réalisation d'évaluations conjointes de ces démarches

- la coordination sur les diverses initiatives (groupes de travail, évènements...) pouvant être prises par les différents acteurs territoriaux de l'éducation au développement durable (autres services de l'Etat, collectivités, associations, établissements publics, entreprises),
- la production de ressources pédagogiques en lien avec les enjeux de développement durable des divers territoires,

Mise en œuvre et prolongement de l'accord - cadre

Le présent accord-cadre de coopération contribue à la mise en œuvre des objectifs de la Stratégie nationale de développement durable (SNDD 2009-2013) .

La coordination et l'animation du groupe de travail permanent, ainsi que les échanges avec les niveaux académiques et territoriaux, sont assurés conjointement par le commissariat général au développement durable et la direction générale de l'enseignement scolaire . Le programme annuel de travail, soumis à l'approbation conjointe du CGDD et de la DGESCO, fait l'objet de points d'étapes réguliers.

Une évaluation commune des travaux est réalisée à l'occasion d'une réunion annuelle entre la commissaire générale au développement durable ou son représentant – et le directeur général de l'enseignement scolaire ou son représentant.

Les éléments de bilan qui en sont issus sont intégrés au dispositif annuel de suivi de mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement durable 2009-2013.

La collaboration prévue dans le présent accord – cadre s'inscrit dans le respect des attributions respectives des deux signataires et sous réserve des disponibilités, notamment, mais non exclusivement, des crédits budgétaires.

Son renouvellement annuel fait suite à l'approbation conjointe, par les deux signataires, du compte rendu d'activité du groupe de travail permanent.

Paris le **12 MAR 2010**

**La commissaire générale,
Déléguée interministérielle
au développement durable**



Michèle PAPPALARDO

**Le Directeur général
de l'enseignement scolaire**



Jean-Michel BLANQUER